

Accueil de Tous ! Quelle réalité ?

" Il faut prendre conscience de l'apport d'autrui, d'autant plus riche que la différence avec soi-même est plus grande". Albert Jacquard

L'**accueil du handicap** est avant tout l'acceptation de la différence ! Accueillir signifie que l'individu n'est pas en marge mais qu'il appartient au groupe social.

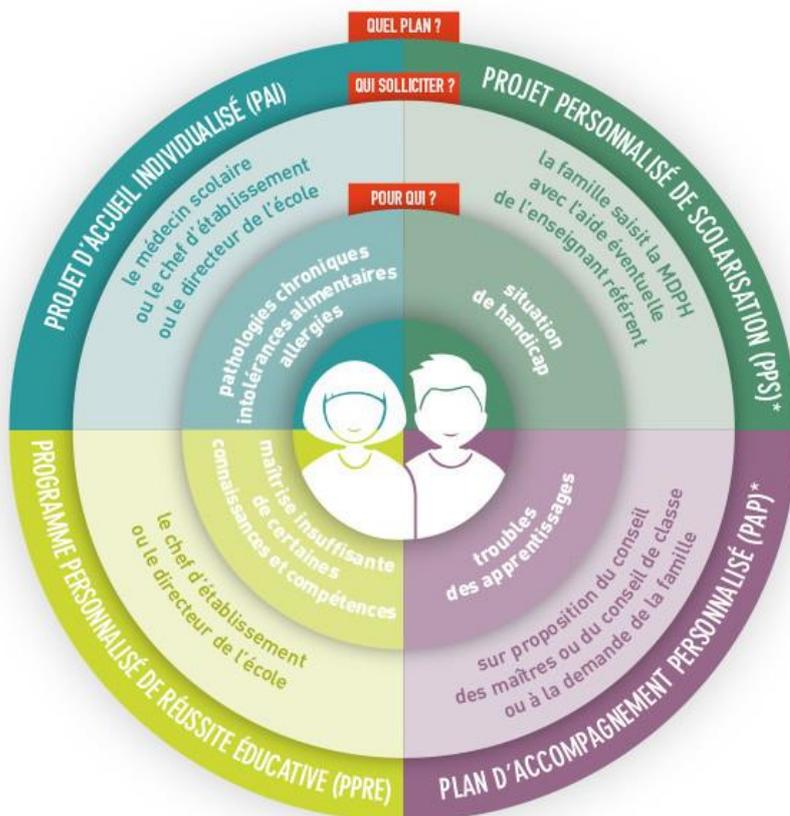
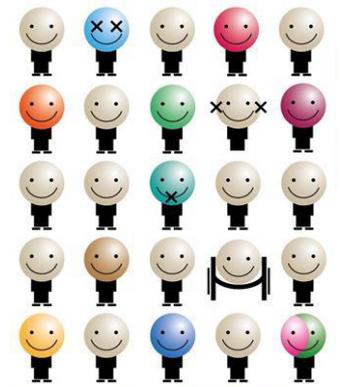
Le **11 février 2005** paraissait la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le droit d'inscrire à l'école tout enfant qui présente un handicap constitue une des évolutions fondamentales de la loi. Celle-ci reconnaît la responsabilité de l'Éducation nationale vis-à-vis de tous les enfants et adolescents.

Douze ans plus tard, quelle est la réalité sur le terrain ? De nombreux termes et sigles ont traversé ces douze années : CLIS, UPI, ULIS, BEP, PPS, intégration, inclusion Mais finalement, peu importe réellement les mots employés car le seul qui permet de faire avancer les choses sur le terrain est **LA VOLONTE** !

En effet, à partir du moment où l'établissement scolaire a l'objectif d'accepter chacun avec ses différences, l'accueil du handicap va de soi !

De nombreuses ULIS TFC (Troubles des Fonctions Cognitives) mais aussi quelques ULIS TED (Troubles Envahissants du Développement) ont ouvert leurs portes ces dernières années dans les lycées professionnels. Les objectifs principaux de ces dispositifs sont de permettre aux jeunes de développer leur autonomie et de s'insérer dans la société par le travail, en choisissant la voie professionnelle la mieux adaptée. Le souci de la préparation de l'insertion professionnelle prend tout son sens avec le développement des Ulis en lycée professionnel. La scolarité en LP est centrée sur l'insertion professionnelle et donc sur la mise en stage. Les périodes de formation en entreprise sont aussi l'occasion de faire accepter le handicap dans le monde du travail ordinaire. L'enseignant coordonnateur crée alors un partenariat avec les services publics de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap-Emploi) mais aussi avec les SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile). En accord, l'équipe pédagogique et l'entreprise cherchent alors les adaptations possibles pour l'accueil de ces élèves.

L'**ADAPTATION**, voilà la clé de l'accueil de tous !



(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.

Dans certains lycées professionnels, plus de 10% des élèves ont des BEP (Besoins Éducatifs Particuliers) et sont dans les classes ordinaires. Ils suivent la même scolarité que leurs camarades. Des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) sont mis en place par l'équipe pluridisciplinaire afin de rendre possible leur scolarité. Les adaptations sont bien souvent tout à fait réalisables ; il suffit parfois d'accepter simplement de changer la police d'écriture, d'écrire en noir plutôt qu'en bleu, de placer le jeune au premier rang, de relire les consignes etc... Et les jeunes peuvent ainsi accéder aux examens grâce à la loi de la compensation. Ils bénéficient ainsi de tiers temps ou/et de secrétaire qui relie les consignes, copie les écrits suivant les besoins.

C'est ainsi que Julie âgée de 16 ans a pu faire son entrée au Lycée Professionnel en 3^{ème} PréPa Professionnelle. Après ses quatre années passées en collège et suivie par le dispositif ULIS, Julie n'avait pas de projet bien défini. Le PPS de fin de collège l'orienta alors vers un LP avec un dispositif ULIS. Pour son année propédeutique, Julie, incluse en 3^{ème} PréPaPro, découvre différents métiers notamment grâce aux heures de Découverte Professionnelle. Son projet est aussi travaillé dans le dispositif et au travers des deux stages qu'elle effectue en même temps que ses camarades de classe. Elle choisit de découvrir la restauration et les espaces verts. Visitée par l'enseignante d'ULIS lors de ses périodes de formation en entreprise, il s'avère que Julie n'a pas la résistance physique pour travailler dans le froid et par tous les temps. Son stage en restauration collective est quant à lui beaucoup plus concluant et plaît davantage à Julie. Lors du PPS, il est alors décidé que Julie poursuivra en CAP ATMFC. Julie passera alors une année en 1^{ère} CAP pour découvrir l'aspect professionnel principalement et passer son CCF de maths, matière dans laquelle Julie a de bonnes capacités. Les autres matières d'enseignement



général seront davantage travaillées en Terminale CAP. Julie passe alors son CAP en 3 ans puisqu'elle effectue deux années de terminale afin de pouvoir travailler à son rythme. L'adaptation lors des examens lui permet d'obtenir son CAP ATMFC au bout de quatre ans et d'envisager un emploi dans le milieu ordinaire, l'accessibilité à l'emploi étant favorisée aussi par la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Le profil de Pierre est différent, il est atteint d'une légère déficience intellectuelle et paralysé des jambes. Il est orienté en LP avec dispositif ULIS après ses quatre années en SEGPA. Il a déjà le projet de travailler dans les bureaux. Il est donc inclus pour sa première année en 3^{ème} PréPa Pro afin d'affiner encore son projet. Suivi par un SESSAD, la mise en stage de Pierre est possible grâce au transport qui lui est accordé. Il effectue ses deux périodes de formation dans un cabinet dentaire et dans une maison de retraite en secrétariat. Ses stages confirment son projet et le PPS décide alors un passage en seconde BACCALAUREAT PROFESSIONNEL GESTION ADMINISTRATION. L'objectif étant de permettre à Pierre de développer des compétences professionnelles. L'ESS permet de poser rapidement le cadre de la scolarité de Pierre. Ses capacités intellectuelles ne lui permettront pas d'obtenir un baccalauréat. Le choix est donc fait de lui faire faire une année de seconde GA puis deux de 1^{ère} GA afin d'acquérir un maximum de compétences professionnelles. Lors de sa deuxième année de 1^{ère} GA, Pierre effectue un stage filé sur l'année complète à savoir deux jours au lycée, deux jours en stage. L'entreprise a ainsi le temps de définir clairement un profil de poste. Au bout de ses quatre années en Lycée Professionnel, Pierre sort avec un portefeuille de compétences et des attestations de compétence et bénéficie aussi de la RQTH demandée par l'enseignante référente dès son arrivée au lycée.



Certes les programmes scolaires sont les mêmes pour tous mais les moyens pour les aborder sont multiples. Ce sont donc ces différentes méthodes qu'il faut encore et toujours développer pour que chacun puisse réussir et s'épanouir. De plus en plus de formations sont proposées au corps enseignant pour l'aider à trouver ces méthodes mais aussi pour l'accompagner dans ce cheminement de la différence. Ainsi à la rentrée 2017, la formation 2CA-SH à destination des enseignants du second degré est remplacée par le nouveau dispositif de formation préparant au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI). De même des enseignants spécialisés peuvent devenir « professeur ressource » pour la scolarisation des élèves handicapés dans le second degré. L'enseignant ressource, a la mission d'accompagner les équipes éducatives de

son lycée, pour la mise en place des textes sur les examens et l'accessibilité pédagogique pour les élèves avec différents besoins éducatifs particuliers à prendre en compte dans des contextes variés.

En fait, la loi de 2005 sur le handicap a avant tout permis de comprendre que chaque être humain en l'occurrence chaque élève est différent. Et bien évidemment toutes ces différences ne peuvent fonctionner de la même manière. La différence ne peut et ne doit plus être mise à l'écart ! Elle est au contraire une force au sein des établissements scolaires.

La loi sur l'accessibilité des locaux de 2005 a dû, quant à elle, être renforcée en 2016 afin que chacun, élève, professeur, membre du personnel, puisse accéder aux différents lieux d'un établissement. Des ascenseurs, rampes, dalles spécifiques ont été installés.

Restons cependant réalistes : la loi a certes 12 ans mais il faut aussi le temps d'aménager, d'adapter voire même d'accepter. Le rôle de l'enseignant, de l'équipe éducative, n'est plus seulement de transmettre un savoir magistral ce qui a été le cas pendant des décennies. Aujourd'hui, l'école est aussi un lieu où chaque jeune doit apprendre à accepter les différences de toutes sortes pour pouvoir devenir un citoyen responsable qui connaîtra les valeurs du respect et de la solidarité. Ces thèmes sont d'ailleurs travaillés tous les jours dans nos établissements, non seulement en Education civique et morale mais aussi au quotidien.

Les lycées professionnels, de surcroît, privés, ont toujours eu pour vocation d'accueillir des élèves en difficultés scolaires mais qui se révélaient avoir d'autres compétences que l'enseignement général. Cependant, il est à noter que des ULIS en Lycée général ouvrent aussi leurs portes à des jeunes porteurs de handicap TFM (troubles des fonctions motrices), TFA (troubles de la fonction auditive), TFV (troubles de la fonction visuelle).

L'Accueil de tous est donc une réalité sur le terrain mais il reste encore beaucoup à faire puisque seuls 40% des jeunes porteurs de handicap et donc reconnus par la MDPH (Maison Départementale pour le Handicap) sont scolarisés dans le second degré privé.

La mise en marche pour l'école inclusive est bien réelle mais la route est encore longue pour que chaque jeune trouve sa place dans les établissements scolaires. Voici un objectif pour ces prochaines années.

Edith DEBUISSON

Enseignante Coordinatrice du dispositif ULIS au Lycée Marie Noel - Tourcoing